

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COHADE****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mme Laurence AMAND, Mme Patricia BAGUET, Mme Sylvia BARD, Mme Florence CHAUME, Mr Romain DUCHER, Mr Michel DUNIS, Mr Guy DUPIN, Mr Sébastien FRANCON, Mme Solange GILBERT, Mr Etienne FLORENTIN, Mme Sabine LAPORTE, Mr Jean MEYNADIER, Mr Benoit TIOQUE.

Excusée : Mme Hélène THONNAT.

Pouvoir : Mme Hélène THONNAT donne son pouvoir à Mme Sylvia BARD.

Secrétaire de séance : Mme Sylvia BARD

Délibération n° 2026 DEL 45

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDE
COMMUN DE COHADE**

Vu, l'article R.181-18 du code l'environnement, monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur la nécessité de porter un avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté de communes BRIOUDE SUD AUVERGNE au titre du projet de construction d'un pôle viande du Brivadois sur la commune de Cohade.

Après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de construction d'un pôle viande sur la commune de Cohade.

Vote de la délibération :	POUR = 15	CONTRE = 00	ABSTENTION = 00	RETIRE = 00
---------------------------	-----------	-------------	-----------------	-------------

Fait et délibéré en mairie les : jours mois et an que ci des ~~05~~ ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
David CUSSAC

Publié le,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois